

## Adresses

Boulevard du Château 12  
7800 ATH  
☎ 068 26 88 85

Rue de Caraman, 13  
7300 Boussu  
☎ 065 76 61 40

☎ 0477 80 11 49

✉ [secps@itcb.be](mailto:secps@itcb.be)

SITE: [www.eps-boussu-ath.be](http://www.eps-boussu-ath.be)

FB : *Aumôniers du Travail de Boussu PromSoc*

## Direction

Monsieur Pierre COQUELET

## Nos bureaux sont ouverts :

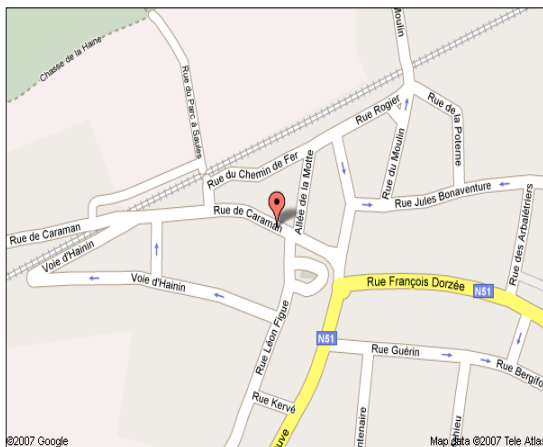
Du lundi au vendredi de 13h00 à 20h30.

## Inscriptions

Dès le 29 Aout à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 28 Aout (14h—20h) et à partir du 3 septembre à Ath (du lundi au jeudi 17h—20h30)

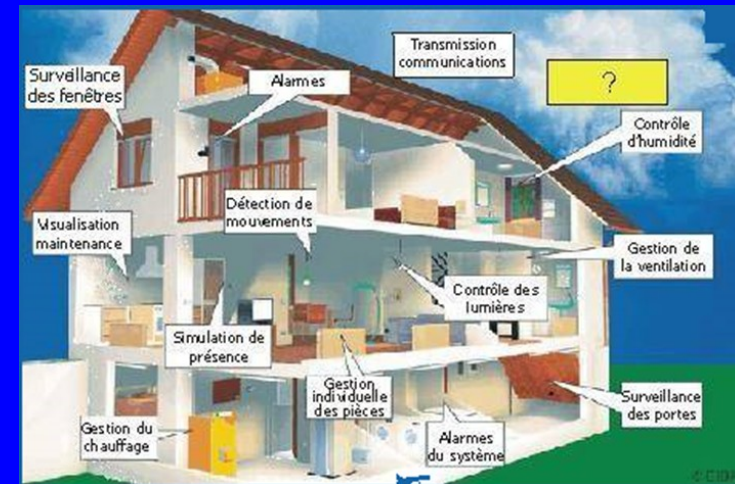
## Plan d'accès



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale - BOUSSU



**UNITE DE FORMATION:**  
**DOMOTIQUE**



### Cette formation vise à permettre à l'apprenant:

- d'interpréter les différents types de schémas d'une installation domotique;
- de proposer des modifications en vue de répondre à d'éventuelles contraintes;
- de différencier les caractéristiques essentielles des systèmes domotiques;
- de choisir en fonction des demandes spécifiques des clients le type de système le mieux adapté (bus, commande centralisée, courants porteurs HF);
- de choisir et d'utiliser les principaux types de capteurs d'informations;
- de programmer sur PC ou sur console d'automate une installation domotique simple;
- de respecter les règles de sécurité conformément au règlement général des installations électriques.

### Condition d'admission

Avoir réussi l'unité d'enseignement « Bases de Domotique » de l'enseignement secondaire supérieur de transition

### Droits d'inscription

73,60 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les professeurs sous certaines conditions.

### Horaire des cours

120 périodes

Le jeudi du 04/10/2018 au 13/06/2019 de 17h30 à 20h50

### Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Autres démarches :

#### **Je suis demandeur d'emploi :**

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

#### **Je suis bénéficiaire du CPAS :**

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

#### **Je suis inscrit auprès de l'AVIQ:**

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AVIQ.

#### **J'ai moins de 18ans :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription

#### **Je suis professeur :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon employeur ainsi que la fiche adéquate.

*Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.*

*Personne de référence à contacter: Mme MORUE Mélissa*